

TERMIPROTECT Anti-Termite Sols et Murs

TRAITEMENT PREVENTIF

Des murs et des sols après construction
Contre les termites souterrains

DEFINITION

TERMIPROTECT Anti-Termite Sols et Murs est un concentré hydrodispersable, permettant de créer une barrière anti-termite pour les sols et les murs d'une maison non infectée par le termite.

Le TERMIPROTECT Anti-Termite Sols et Murs est un concentré liquide qui se dilue dans l'eau.

DESTINATION

Tous matériaux de construction et tous types de sols non infestés (maçonnerie de type brique, ciment, pierre).
Il est conseillé dans le cas où l'habitation présente des signes d'infestation par le termite de faire appel à un professionnel (consulter DYRUP qui vous donnera les coordonnées d'un applicateur spécialisé XYLOPHENE).

PROPRIETES

Intérieur, extérieur.

Formule liquide.

Formule translucide.

Agit par contact et ingestion.

TERMIPROTECT Anti-Termite Sols et Murs ne confère aux murs aucune coloration particulière.

Il ne dégage pas d'odeur particulière.

Après le temps nécessaire au séchage, les murs traités peuvent être peints.

L'habitation ne doit pas présenter d'infestation par les termites.

EFFICACITE - SANTE - ENVIRONNEMENT

EFFICACITE

TERMIPROTECT Anti-Termite Sols et Murs dilué est efficace de manière préventive contre les Termites.

SANTE / ENVIRONNEMENT

TERMIPROTECT Anti-Termite Sols et Murs est conforme aux exigences en matière de santé et d'environnement.

Certification Laboratoire Xylophène - PV d'essais : N° : HB II 151/161/06/2004.

Efficacité 5 ans : Effectué dans les règles de l'art, le traitement offre une efficacité préventive insecticide jusqu'à 5 ans.
Les sols et les murs traités en préventif ne doivent pas être contaminés par du termite.

CARACTERISTIQUES

CONCENTRE :

Aspect : Liquide, non gras.

Teinte : Légèrement jaune.

Densité : à 20°C - 0,954.

Viscosité : 18mPas.

Point d'éclair : 52,5°C.

Insecticide : Thiaméthoxam.

Stockage : Maintenir le local à une température d'au moins 10°C. Le concentré gèle à partir de - 10°C et est réversible sans aucune altération de ses qualités.

Conservation : 3 ans en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Conditionnement : 5Litres.

EMULSION :

Non inflammable.

Point d'éclair : > 100°C.

Densité : 1.

Dilution : Dans l'eau (voir concentration d'emploi).

pH : 8,7.

TERMIPROTECT Anti-Termites Sols et Murs

CARACTERISTIQUES SUITE

EMULSION SUITE :

L'émulsion gèle à partir de 0°C.

L'émulsion revient à son état initial après dégel sans aucune altération de ses qualités.

Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.

MISE EN OEUVRE

Avant traitement :

Il est conseillé dans le cas où l'habitation présente des signes d'infestation par le termite de faire appel à un professionnel (consulter DYRUP qui vous donnera les coordonnées d'un applicateur spécialisé XYLOPHENE).

Suivre toutes les prescriptions techniques concernant le traitement termites qui sont spécifiées dans les cahiers techniques publiés par les organismes compétents et reconnus.

Maîtriser la biologie du termite.

Neutraliser toutes les sources d'humidité (condensation, remontées capillaires, infiltrations diverses, écoulement des eaux de pluies...).

Assurer une ventilation des caves et des vides sanitaires. Vérifier l'état des toitures.

Éliminer toutes les sources de cellulose et limiter la végétation proche de la zone d'habitation.

Effectuer le traitement des sols, des murs en établissant une barrière chimique continue isolant les bâtiments des foyers isolés extérieurs à ceux-ci.

Effectuer le traitement des bois.

Tout épandage de TERMIPROTECT Anti-Termites Sols et Murs dans la terre avant la construction de l'habitation est réglementairement interdit.

Préparation de l'émulsion :

Dans un récipient, mettre la quantité d'eau nécessaire puis y verser le concentré XYLOPHENE Anti-Termites Sols et Murs.

Bien agiter l'ensemble pour obtenir un liquide blanchâtre (émulsion prête).

Agiter l'émulsion pendant l'application pour conserver l'homogénéité du mélange.

Concentration d'emploi :

Sols : Verser 10 doses de 50ml dans 9,5Litres d'eau.

5L de concentré = 100Litres de prêt à l'emploi.

Murs : Verser 10 doses de 50ml dans 7Litres d'eau.

5L de concentré = 75Litres de prêt à l'emploi.

25L de concentré = 375Litres de prêt à l'emploi.

PROCEDES D'APPLICATION

Outils : Brosse, pinceau, pulvérisateur, matériel d'injection.

Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : Eau savonneuse.

Bien homogénéiser le produit avant son utilisation.

Traitement préventif des sols et murs non infestés par le termite :

Traitement des sols extérieurs après construction :

Réaliser un épandage autour de la maison.

Réaliser une tranchée de min 40 cm x 40 cm au plus près des fondations.

Mélange : 500ml de concentré dans 10 Litres d'eau.

Épandre le produit mélangé dans le fond de la tranchée, les parois (5L/mètre linéaire) et traiter les terres de remblais (50L/m³) avant rebouchage de la tranchée.

Traitement des murs extérieurs après construction :

Aspersion de surface (5L/m²).

Murs pleins et poreux : percer les murs tous les 20 cm maximum le plus près du sol.

La profondeur des trous doit être égale au 2/3 de l'épaisseur des murs.

Pour les murs > à 60 cm d'épaisseur, réaliser une injection des 2 côtés ou effectuer une ligne d'injection tous les 50 cm, espacée de 20 cm. La profondeur des trous doit être égale à la moitié de l'épaisseur des murs.

Murs constitués de corps creux (parpaing) : percer les murs tous les 20cm maximum et d'une profondeur allant jusqu'à l'alvéole.

Murs pleins constitués de matériaux non poreux (moellons) : percer les murs tous les 20cm dans les joints sur une profondeur maximum de 2/3 de l'épaisseur du mur.

Injecter avec une pompe à injection : Minimum 1 Litre de prêt à l'emploi par trou à raison de 5 trous par mètre linéaire.

TERMIPROTECT Anti-Termites Sols et Murs

PROCEDES D'APPLICATION SUITE

Traitement des murs intérieurs (murs porteurs, murs de refends, murs mitoyens) :

Effectuer le même traitement que pour les murs extérieurs. Aspersion de surface (5L/m²).

Murs mitoyens : percer verticalement jusqu'à 1,50m de hauteur et injecter 1Litre par trou dans tous les angles en contact avec les murs mitoyens.

Murs doublés : consulter le Service Conseils.

Traitement préventif des bois de structure et menuiseries non infestés par le termite :

Utiliser le XYLOPHENE M2000 ou le XYLOPHENE C2000 et se conformer aux prescriptions techniques des produits.

RENDEMENT

Variable suivant la porosité des matériaux et le mode d'application.

En injection, murs : 1Litre minimum par trou à raison de 5 trous minimum au mètre/linéaire.

Sols : Traitement de surface : 5Litres/m². Terre de remblaiement : 50Litres/m³.

SECHAGE

Variable selon : Les conditions de température - L'épaisseur et la qualité des murs - La nature des sols - La quantité de produit appliquée - L'hygrométrie - La ventilation

Sur les murs : 24 heures environ.

Dans les murs : 72 heures à 1 semaine environ.

INCIDENCE DU TRAITEMENT SUR LES MATERIAUX

Coloration et odeur :

TERMIPROTECT Anti-Termites Sols et Murs ne confère aux murs aucune coloration particulière.

Il ne dégage pas d'odeur particulière.

Délai minimum : 3 jours environ.

Finition :

Après le temps nécessaire au séchage, les murs traités peuvent être peints.

Ne pas appliquer de peinture avant 1 semaine.

Ce délai peut varier suivant les conditions de température et d'hygrométrie et de l'épaisseur des murs injectés.

Il est donné à titre d'indication.

CONSEILS DYRUP

TERMIPROTECT Anti-Termites Sols et Murs est un produit concentré réservé à l'usage de professionnel. Sa manipulation et son application nécessitent une formation et une connaissance approfondie du détermitage.

Suivre toutes les prescriptions techniques concernant le traitement termites spécifiées dans les cahiers techniques publiés par les organismes compétents et reconnus.

Environnement :

Ne pas déverser dans les égouts et les cours d'eau.

Ne pas appliquer directement sur les plantes.

Mettre à l'écart des animaux domestiques pendant 24 heures.

Ne pas traiter par temps de pluie, gel et neige.

Ne pas traiter les sols gelés.

Vérifier la présence de nappes phréatiques auprès de la mairie et dans l'affirmative faire appel à un applicateur spécialisé XYLOPHENE.

Efficacité :

Il est nécessaire avant tout traitement de faire établir un état parasite par une société spécialisée.

Nous vous recommandons de compléter le traitement des sols et des murs par un traitement complet des bois de structure, des menuiseries et autres bois à tous les étages.

L'habitation ne doit pas présenter d'infestation par les termites.

Stockage du TERMIPROTECT Anti-Termites Sols et Murs :

En cas de cristallisation du produit (présence d'un surnageant et d'un dépôt), faire revenir le produit en plaçant la bouteille dans une étuve à 40°C pendant plus de 4 heures. A sa sortie, secouer la bouteille jusqu'à obtenir un liquide fluide.

Pour tous renseignements techniques, contacter notre service conseils techniques (01.56.84.03.95).

TERMIPROTECT Anti-Termites Sols et Murs

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE

Ininflammable.

Se conformer aux recommandations spécifiées dans la note éditée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité intitulée : « Produits de Traitement du Bois ». (I.N.R.S. : 30, rue Olivier-Noyer 75680 PARIS CEDEX 14).

Conserver hors de portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.

Portez vêtements et appareils de protection appropriés pour se protéger la peau, les mains, les yeux, le visage et les voies respiratoires. Se laver les mains après manipulation.

Tout épandage de TERMIPROTECT Anti-Termites Sols et Murs dans la terre avant la construction de l'habitation est réglementairement interdit.

En cas de pulvérisation ou aspersion se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque à cartouche filtrante contre les vapeurs de solvants organiques de type A1 ou A2.

Utilisez les biocides avec précaution.

Avant tout utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Eliminer les produits non utilisés et/ou l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Toutes les espèces de chauves-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'ils ne soient pas exposés à ce produit.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage sur :

www.quickfds.com

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société DYRUP. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Edition MARS 2011 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

DYRUP

215 Av Georges Clémenceau 92000 Nanterre – France

Tél : 01 56 84 03 00 - Télécopie : 01 56 84 03 83 - www.dyrup.fr